
Projet associatif de l'Udaf 44

Voté lors de l'Assemblée Générale du 25 juin 2014

Actualiser un projet associatif, c'est être en phase avec les nouvelles attentes et besoins des familles pour poursuivre la défense de leurs intérêts matériels et moraux, où qu'elles soient et quelles qu'elles soient.



Une association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

L'Udaf 44 a vu le jour en novembre 1945 après la mise en application de l'ordonnance de la même année, qui la légitime comme l'interlocuteur des familles de Loire-Atlantique auprès des pouvoirs publics et dans les instances où sont prises les décisions qui vont impacter leur vie quotidienne.

La loi de 1975 va plus loin en améliorant la représentation des mouvements familiaux nationaux.

Depuis, l'Unaf et les unions départementales sont les partenaires institutionnels des pouvoirs publics, dans tous les domaines de la politique familiale.

A l'échelon départemental, l'Udaf 44 agit ainsi depuis 70 ans pour faire reconnaître le rôle des familles dans la construction économique et sociale du département.

Les valeurs

« Il n’y a pas de développement harmonieux de la société sans un développement harmonieux des familles. »

Les bénévoles et les administrateurs de l’Udaf 44 partagent la conviction que la famille est la cellule de base de la société, génératrice du lien social. Ils veulent améliorer les conditions et la qualité de vie au quotidien des familles pour assurer une certaine cohésion sociale au sein de notre société.

UNIVERSALITÉ

L’Udaf 44 affirme la vocation d’UNIVERSALITÉ de l’institution familiale qui représente toutes les familles, quels que soient leur composition, leur origine et leur lieu de vie.

L’Udaf 44 rassemble une pluralité de mouvements familiaux d’origine et de philosophie différentes.

NEUTRALITÉ

RESPECT & RESPONSABILITÉ

Conscients de leurs responsabilités, les bénévoles issus des mouvements familiaux et les salariés de l’Udaf 44 veillent :

- Au respect des droits fondamentaux de la personne (intimité, information, intégrité physique),
- A l’accès aux droits de chaque famille (logement, soins, pouvoir d’achat, éducation, culture)
- A l’implication de tous dans la construction d’un projet social.

L’Udaf 44 est solidaire de toutes les familles et en particulier des plus vulnérables. Elle entend lutter contre l’appauvrissement et les risques d’exclusion, et pour cela, « AIDER PLUS QU’ASSISTER ».

SOLIDARITÉ

Les missions

Mission 1 - Donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et proposer des mesures conformes aux intérêts matériels et moraux des familles.

Mission 2 - Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles du département.

L'Udaf 44 désigne ou propose des bénévoles qui portent la parole des familles au sein d'organismes institués par l'Etat ou au sein d'instances locales et départementales.

Mission 3 - Exercer devant toutes les juridictions l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

Mission 4 - Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.

L'Udaf 44 exerce des mesures d'accompagnement budgétaire et de protection juridique. Elle fait en sorte de développer des services qui répondent au mieux aux préoccupations quotidiennes des familles.

LE SERVICE ACTION FAMILIALE

Plusieurs salariés accompagnent et soutiennent les bénévoles de l'Udaf 44 dans leur mission de porte-parole des réalités familiales.

Pour ce faire, ils organisent, sous la responsabilité des présidents de commission, les départements d'études et d'actions :

- Aspects sociaux et économiques,
- Communication,
- Education et formation,
- Relations extérieures,
- Santé et environnement.

dont l'objectif est double :

- Alerter sur les situations critiques vécues par les familles,
- Faire connaître les positions de l'Udaf 44 sur les sujets d'actualité relatifs aux familles.

LES SERVICES D'INTÉRÊT FAMILIAL DÉVELOPPÉS PAR L'UDAF 44

- La Protection Juridique des Majeurs (PJM)

Pour protéger les personnes vulnérables et leurs intérêts, sur mandat du juge des tutelles.

- Le Soutien aux Tuteurs Familiaux (STF 44)

Pour informer sur les mesures de protection et pour soutenir les proches des personnes vulnérables.

- Le service Accompagnement Social et Familial (ASF)

Pour un retour à l'autonomie grâce à un accompagnement individuel.

- Le Conseil Budgétaire

Pour une stabilisation du budget familial.

- Le Microcrédit personnel

Pour financer des projets en bénéficiant d'un accompagnement social.

- L'Espace Rencontre

Pour un maintien des liens familiaux entre parents/grands-parents et enfants.

La vie de l'institution repose sur l'adhésion des mouvements familiaux et des associations familiales du département ainsi que sur les liens entre tous : associations adhérentes, administrateurs, salariés et acteurs de la politique familiale.

Tous ces niveaux forment un même ensemble où se fédère, s'articule, se complète l'action des bénévoles et des professionnels avec une même volonté de poursuivre l'engagement en faveur des familles et des usagers.

Perspectives et objectifs

Pour répondre à ces missions conférées par l'ordonnance de 1945, l'Udaf 44 a déterminé 3 axes de travail.

➡ Conforter sa légitimité à représenter toutes les familles

Objectifs :

- Soutenir les représentants familiaux et les salariés dans leurs missions
- Imaginer et être force de proposition
- Développer une véritable politique de formation des bénévoles

➡ Améliorer le service rendu aux familles

Objectifs :

- Assurer une veille législative
- Favoriser une meilleure connaissance inter-organismes
- Être reconnu auprès des acteurs locaux de la politique familiale
- Favoriser les rencontres entre salariés et bénévoles

➡ Faire vivre le mouvement familial

Objectifs :

- Créer des espaces d'échanges pour que le mouvement familial s'exprime sur des sujets sociétaux
- Mutualiser les retours d'expériences entre représentants familiaux et entre membres d'associations adhérentes
- Faciliter les échanges de compétences entre associations

Véritable fil directeur pour toute la structure de l'Udaf 44, ce projet associatif répond à une double nécessité :

- Mieux faire connaître son rôle et ses actions auprès des familles, des associations, des élus locaux et des partenaires,***
- Être reconnu interlocuteur des familles dans leur vie quotidienne.***

